

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01057

Numéro SIREN : 833 983 471

Nom ou dénomination : 2MPA

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003336

Certifié conforme
le 14-06-23
H Gauthier président 2mpa

SASU 2MPA

Optimisation des flux

12 Rue du Bassin

THELEVILLE

28130 BOUGLAINVAL

Siret : 83398347100016

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1951

ESTATE FINANCIALS
FINANCIAL STATEMENTS
STATE OF NEW YORK
IN SENATE
JANUARY 1951
JAMES A. HANCOCK
GOVERNOR

Etats Financiers

Certifié conforme
le 14-06-23

State Financial

100-100000-100000

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	699	699		77
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	699	699		77
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 784		9 784	10 868
Autres créances	4 888		4 888	2 302
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	52 295		52 295	43 429
Charges constatées d'avance (3)				1 586
TOTAL ACTIF CIRCULANT	66 967		66 967	58 185
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	67 667	699	66 967	58 262

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Certifié conforme
14.06.23

2025-2026

Bilan Actif

Total Bilan

1000000

1000000

1000000

TOTAL ACTIF MOBILE

1000000

1000000

1000000

TOTAL ACTIF CIRCULANT

1000000

TOTAL GEL BRUT

1000000

1000000

1000000

1000000

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	42 267	23 956
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 878	18 311
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	62 445	45 567
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)	2 182	2 850
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	709	2 791
Dettes fiscales et sociales	1 631	7 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	4 522	12 694
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	66 967	58 262

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Certifié conforme
14.06.2023

၁၉၅၈.၇.၆

Page 4 of 4

1. *Chlorophyll a* (Chl *a*)

11-10-67

1000

172

Vi lejoT

101ALCEL 15A1 (19A)

400 51 250 4

234 82 100-1

4. —

[illegible]

Compte de Résultat

31/12/2022

31/12/2021

Produits d'exploitation (1)

Ventes de marchandises

Production vendue (biens)

Production vendue (services)

54 363

69 415

Chiffre d'affaires net

54 363

69 415

Dont à l'exportation

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation

Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges

Autres produits

Total I

54 363

69 416

Charges d'exploitation (2)

Achats de marchandises

Variations de stock

Achats de matières premières et autres approvisionnements

2 393

2 916

Variations de stock

Autres achats et charges externes (a)

31 389

44 077

Impôts, taxes et versements assimilés

647

647

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements et dépréciations :

- Sur immobilisations : dotations aux amortissements

77

233

- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations

- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations

- Pour risques et charges : dotations aux provisions

Autres charges

Total II

34 506

47 874

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)

19 857

21 542

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun**Bénéfice attribué ou perte transférée III****Perte supportée ou bénéfice transféré IV****Produits financiers**

De participation (3)

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)

Autres intérêts et produits assimilés (3)

Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total V**Charges financières**

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Intérêts et charges assimilées (4)

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total VI**RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)****RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)**

19 857

21 542

Certifié conforme
14-06-23

Compte de Résultat

En millions d'euros

2013

2012

2011

2010

2009

2008

2007

2006

2005

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (4)

2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005

2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005

2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005

2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005

2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005

RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)
RÉSULTAT COURANT avant impôts (II+III-IV+V-VI)

10 251

5, -43

Compte de Résultat (suite)

31/12/2022

31/12/2021

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

2 979

3 231

Total des produits (I+III+V+VII)

54 363

69 416

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

37 485

51 105

BENEFICE OU PERTE

16 878

18 311

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Certifié conforme
14.06.23

Compte de Résultat (suite)

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

BENEFICE NET

10 311

10 311

Attestation d'Expert Comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de SASU 2MPA pour l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	66 967
Chiffre d'affaires	54 363
Résultat net comptable (Bénéfice)	16 878

A Maintenon
Le 24 février 2023

Pour Baker Tilly STREGO

Signé par
Christelle LABBE
Représentant juridique de : Christelle LABBE
N° : 15-44-2022 1633
Libre
3431303335...
Christelle LABBE
Expert-comptable

2MPA

SASU au capital de 3.000 €
12 rue du Bassin

28130 BOUGLAINVAL

R.C.S. B CHARTRES 833983471

-oOo-

RAPPORT DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 27 MAI 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

La clôture de l'exercice social 2022 justifie la réunion de la présente Assemblée générale annuelle, au cours de laquelle il vous appartiendra, lecture faite du rapport de gestion, de faire connaître votre appréciation sur les résolutions afférentes à l'ordre du jour ainsi établi :

- Rapport de la Présidence sur les opérations clos le 31 décembre 2022
- Rapport de la présidence sur les conventions visées aux statuts et à l'article L.227-10 du code de commerce qui ont été conclues durant l'exercice.
- Approbation desdites comptes, quitus à la Présidence.
- Affectation des résultats.
- Rémunération de la Présidence.
- Questions diverses.

Les comptes qui vous sont présentés et soumis à votre approbation ont été établis sous la forme prescrite par le Plan comptable. Les règles ainsi que les principes en vigueur ont été observés, sans modification dans la présentation des comptes annuels comme dans les méthodes d'évaluation retenues pour leur établissement, (se référer en particulier aux comptes sociaux)

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice de la société a commencé le 2 janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022 sur les bases suivantes :

Les recettes ont en effet atteint 54 363 euros et un résultat d'exploitation de 19 857 euros.
Les dépenses d'exploitation ont atteint un montant de 34 506 euros.

Le résultat financier nul et le résultat exceptionnel nul forment avec l'imposition à l'impôt de 2 979 euros un résultat bénéficiaire de 16 878 euros

Les investissements de l'exercice sont nuls.
Les créances client sont de 9 784 euros
Les dettes Fournisseurs sont de 4 888 euros
Les liquidités nettes sont de 66 967 euros



APMS

2500 Capital Hill
Washington, D.C. 20001

2010-2011

APMS 2010-2011

10/10

APMS 2010-2011
APMS 2010-2011
APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

APMS 2010-2011

ECHEANCE TIERS EN € 30à60j

Fournisseurs 31/12/2019 2 482 €
Clients 31/12/2019 9 784 €

*certifié conforme
à l'original 27-05-23*

L'Assemblée générale, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat comme suit :
Disponible :

-Bénéfice de l'exercice : 16 878 €

-Total disponible 16 878 €

Affectation :

-Réserve légale en totalité soit 5% du capital (3.000€) 150,00€

-Report à nouveau 16 728 €

Total affecté 16 728 €

Nous vous rappelons en outre, en application de l'article 243bis du CGI, que le rapport présenté mentionne que la société a procédé au cours des 3 derniers exercices aux distributions de dividendes suivant :

Etat néant :

10 000€ de dividende sur l'exercice 2019

15 000€ de dividende sur l'exercice 2020

Pas de dividende sur l'exercice 2021

Vous voudrez bien prendre connaissance des comptes qui vont vous être présentés, par votre Président.

DEPENSES SOMPTUAIRES non déductibles de l'impôt (CGI art.39,4 et 223 quater) : Néant

PERSPECTIVES

Le début de l'exercice 2023 est difficile à cause des augmentations des prix des matières premières et de l'inflation.

La guerre en Ukraine fait régner un climat d'incertitude.

PRISE DE PARTICIPATION significative, PRISE DE CONTROLE : Néant

FILIALES : Néant

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

La société poursuit sa recherche de qualité dans son activité et le développement d'activités innovantes par leur adaptation aux besoins du marché.

EVENEMENT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE Néant

PRINCIPAUX RISQUES :

La société est engagée par la responsabilité résultant de son activité, de ses préposés et des contrats dans lesquels elle s'est engagée.

Elle subit le risque de non-recouvrement de ses créances

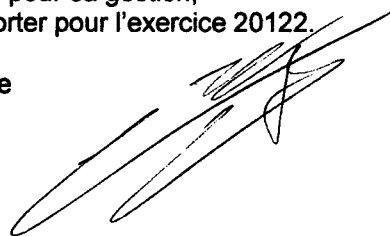
EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR A LA CLOTURE : Néant

Comme d'usage, vous aurez à vous prononcer sur les conventions visées aux statuts et à l'article

L.227-10 CCom, ainsi que sur le quitus à la Présidence pour sa gestion,

Tels sont les informations que nous pouvons vous apporter pour l'exercice 2022.

La Présidence



Tous les renseignements relatifs à la présente affaire sont à la disposition de la Commission d'enquête et de la Commission de la justice.

PRÉSENTATION IMPORTANTE POUR LA CLÔTURE

1993

Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

La Commission d'enquête a été créée en 1993.

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

ÉTAT DES LIEUX À LA CLÔTURE

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

ÉTAT DES LIEUX À LA CLÔTURE

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

ÉTAT DES LIEUX À LA CLÔTURE

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

La Commission d'enquête a été créée en 1993. Elle est la seule qui ne soit pas soumise à la Commission d'enquête.

1993

2MPA

SASU au capital de 3.000 €
12 rue du Bassin

28130 BOUGLAINVAL
R.C.S. RCS B CHARTRES 833983471
-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MAI 2023

TEXTE DES RESOLUTIONS (Extraits)

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve le rapport dans son intégralité et dans toutes ses parties, ainsi que le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe qui présente un bénéfice de 16 878 €.

En conséquence, elle donne quitus à la Présidence de l'exercice de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée générale, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat comme suit :

Disponible :

-Bénéfice de l'exercice :	16 878 €
-Total disponible	16 878 €

Affectation :

-Réserve légale en totalité soit 5% du capital (3.000 €)	150,00€
-Report à nouveau	16 728 €
Total affecté	16 728 €

Dans le cadre d'une distribution de dividende, Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont éligibles à la réfaction de 40%.
Par ailleurs, il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, les actionnaires peuvent opter pour le prélèvement forfaitaire et définitif au taux de 30 % libératoire, de la CSG CRDS et l'impôt sur le revenu.

Nous vous rappelons en outre, en application de l'article 243bis du CGI, que le rapport présenté mentionne que la société a procédé au cours des 3 derniers exercices aux distributions de dividendes suivant :

- 15 000 € seront versés au titre de l'exercice 2020 avec prélèvement forfaitaire de 30%
- Etat néant : pas de dividendes versés sur l'exercice 2021
- Etat néant : pas de dividendes versés sur l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme
à l'original 27.05.23*

ASSEMBLEE

Assemblée Générale Extraordinaire
du 12 Mars 1964

Région de la Région
Assemblée Générale Extraordinaire
du 12 Mars 1964

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
du 12 Mars 1964

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le rapport de l'administrateur délégué et le rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et sur les opérations effectuées pendant l'exercice 1963. Elle a également approuvé le bilan et le compte de profits et pertes de la société pour l'exercice 1963.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le rapport de l'administrateur délégué et le rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et sur les opérations effectuées pendant l'exercice 1963. Elle a également approuvé le bilan et le compte de profits et pertes de la société pour l'exercice 1963.

Le 12 Mars 1964

Président du Conseil d'Administration

Administrateur Délégué

Le 12 Mars 1964

Président du Conseil d'Administration

Administrateur Délégué

Le 12 Mars 1964

La présente résolution a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Mars 1964. Elle a également approuvé le bilan et le compte de profits et pertes de la société pour l'exercice 1963.

Notamment, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le rapport de l'administrateur délégué et le rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et sur les opérations effectuées pendant l'exercice 1963. Elle a également approuvé le bilan et le compte de profits et pertes de la société pour l'exercice 1963.

Le 12 Mars 1964
Président du Conseil d'Administration
Administrateur Délégué

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.